

Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020

Le CM (conseil municipal) s'est réuni sous la présidence de M. CHANCLUD, Maire. **Présents** : Mmes : Buisine, Carrico, Lassimouillas, Mayordomo, Meunier, Palfray et Poyart, MM : Auroux et Godeau. **Absents ayant donné procuration** : Mme Cluzel à Mme Carrico et M. Cristofoli à M. Godeau. **Absents excusés** : M. François et Alexandre **Absent** : M. Grindel (arrivé après le vote des délibérations). **A été nommé secrétaire** : M. Auroux. **Le compte rendu** de la séance du 12/06/2020 est adopté à l'unanimité. Compte tenu des distanciations sociales nécessaires en raison de l'état d'urgence sanitaire dû au Covid, la réunion s'est tenue à la salle de la Ferme de l'Église.

Délégation de signature accordée au Maire : dans le Code général des collectivités locales (CGCT), il a été prévu l'article L2122-22. Cet article permet de faciliter la bonne marche de l'administration communale en déléguant, en tout ou en partie, au Maire les pouvoirs de l'assemblée délibérante. Le CM décide à l'unanimité d'accorder à M. le Maire, pour la durée de son mandat, les 29 délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT. Le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Autorisation donnée à M. le Maire d'ester en justice au nom de la commune : des recours sont en cours contre la commune de Longvilliers et, à ce titre, il est préférable de voter une délibération particulière et précise, autorisant M. le Maire à intervenir au nom de la commune, devant toutes les juridictions tant en première instance qu'en appel. Le CM accepte à l'unanimité.

Décision modificative au budget primitif 2020 de la commune : M. Alles avait établi le budget primitif 2020, sans les résultats de clôture de l'exercice 2019 fournis par la Trésorerie. Les montants à reporter au budget 2020 doivent être modifiés. L'excédent reporté en fonctionnement R002 doit être de 413 549.73 €, inscrit au BP 2020 : 355 750.07 € soit un plus de 57 799.66 €. Comme le budget doit être identique en Dépenses et Recettes, il est proposé d'ajouter en Dépenses 57 799.66 € à l'article 615 221 (entretien de bâtiment public).

Autorisations du droit des sols : M. Chanclud présente aux conseillers les dossiers en instruction soit : 1 permis de construire au Petit Plessis, 5 déclarations préalables, dont une antenne relais sur le réseau autoroutier. M. Chanclud informe le CM que des fouilles sont en cours sur environ 20 ha à la Ferme de Morsang. Un rapport nous sera remis, mais M. Chanclud souhaiterait que quelques-unes des pièces trouvées soient remises en dépôt à la Mairie, afin d'être présentées aux habitants.

M. Chanclud donne la parole à Mme Carrico à propos de la Mission Locale de Rambouillet. La commune de Longvilliers a été adhérente à la mission locale, mais a décidé de ne plus être membre en raison du peu d'habitants concernés. Cet organisme est chargé d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale. C'est un accompagnement global en direction des jeunes. Il informe et oriente les jeunes dans différents domaines : l'emploi, la formation, le logement, l'accès aux droits sociaux, la mobilité... La commune, si elle adhère, doit régler 0.85 € par habitant. Lors de l'Assemblée générale, la Mission Locale informe toutes les communes de sa réunion, mais seules les communes adhérentes disposent du droit de vote. Il est décidé que Mme Palfray se rendra à l'AG et fera son rapport au prochain conseil municipal. Il sera alors décidé de souscrire une nouvelle adhésion ou pas.

M. le Maire souhaite que chaque conseiller, qui assiste à une réunion, en fasse un compte rendu afin d'informer le conseil municipal.

M. Chanclud donne la parole à M. Godeau. Ce dernier prend la parole et rappelle aux conseillers que **Rambouillet Territoires** c'est 36 communes pour 80 000 habitants, avec un budget croissant du fait des compétences obligatoires de plus en plus importantes. Il résume les deux conseils communautaires du 5 et 15 juin 2020 qui ont eu lieu en visioconférence.

- Il y a eu la validation des débats par visioconférence
- Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été voté. Il baisse en partie, car les charges de crédit-bail pour le financement des installations sont à présent totalement réglées et, depuis février 2020, le tri est assuré en régie par le SITREVA au centre de tri de Dreux avec des coûts inférieurs à ceux de l'ancien centre de tri de Rambouillet. Pour Longvilliers, le taux était de 6.81% en 2019 et il sera de 5.76 % en 2020, car nous n'avons pas de service particulier.
- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques pour la prévention des inondations) vote le montant de la taxe. Elle reste stable à 10 € par habitant, ce qui représente un montant de 800 000 €.
- Montant des subventions pour CIAS 174 000 € et 126 000 € pour l'office de tourisme.

- Fonds de résilience (soutien à l'économie locale depuis le Covid) destiné à toutes les entreprises employant jusqu'à 20 salariés quelle que soit l'activité, sauf activités liées au secteur financier. Approbation de la convention entre la Région qui offre 125 000€ et Rambouillet Territoires.

Ces délibérations ont été votées par les anciens conseillers communautaires encore en place, car l'ensemble des communes membres n'avaient pas encore nommé leur délégué. Deux dates sont prévues pour les prochains conseils communautaires le 15 et 24 juillet. Le nouveau conseil communautaire sera installé à partir de ces dates.

SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines), anciennement le SIAEP d'Ablis, regroupe 21 communes et apporte ses services à 9 694 abonnés fin 2019. Il gère l'eau potable et les eaux usées :

* Le volume d'eau potable diminue essentiellement en raison de la lutte contre les pertes d'eau sur le réseau, en remplaçant le réseau et les installations vétustes. 360 km de canalisations sont entretenus par ce syndicat. Le prix de l'eau augmente légèrement de 0.02€, il passe de 2.59 €/m³ en 2019 à 2.61 €/m³ en 2020, l'abonnement reste stable.

* Les eaux usées, soit environ 800 000 m³, sont transformées en quelque 250 tonnes de matières sèches (Longvilliers en produit 4.3 t). Le prix de l'eau usée augmente légèrement de 0.02€, il passe de 1.54 €/m³ en 2019 à 1.56 €/m³ en 2020. Le budget investissement est sous forte pression du fait de nombreux et importants travaux à réaliser.

Au 1^{er} janvier 2020, Rambouillet Territoires s'est vu attribuer la compétence obligatoire Eau et Assainissement et a délégué ces compétences au SIAEP d'Ablis, qui a dû modifier ses statuts et est devenu le SEASY.

Voirie : M. Chanclud lit un courrier du Conseil général informant la commune qu'une subvention de 36 000 € sera attribuée pour la modernisation de la signalisation horizontale hors agglomération pour 4 communes, dont Longvilliers sur la RD27 et RD149, et un montant global de 70 000 € de modernisation de la signalisation verticale pour deux communes, dont la nôtre sur la RD149.

Fiscalité : M. le Maire informe le CM que le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France sera prélevé pour la deuxième année consécutive. En 2019, le prélèvement était de 11 272 €, il est de 13 945 € en 2020.

Remboursement Imagine R pour les collégiens et les lycéens : M. Chanclud précise que les délibérations votées sont toujours actuelles tant qu'une autre délibération ne modifie pas la précédente. Il précise aux conseillers que la commune rembourse 190 € pour les collégiens et 100 € pour les lycéens. Il énumère le nombre de remboursements au cours des années précédentes.

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
23	36	35	34	44	23	27	19

Cela confirme la baisse des élèves, il rappelle qu'une classe fermera à Rochefort à la rentrée prochaine. Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier ces délibérations.

Questions diverses :

M. Grindel soumet à l'assemblée le problème concernant la cantine des écoles pour la rentrée prochaine ayant reçu un e-mail à ce propos. M. Chanclud n'ayant pas reçu ce mail laisse la parole à Mme Poyart qui a effectivement reçu un e-mail, mais pour le primaire. Elle explique que c'est un sondage qui a été demandé par les délégués des parents d'élèves dans le cas où la cantine ne pourrait rouvrir à la rentrée.

Les parents mécontents sont dans l'incertitude. Une dame excédée a appelé la mairie de Longvilliers, qui n'avait aucune explication à lui fournir, n'ayant pas reçu cet e-mail. Cette dame a dit qu'elle retirait ses enfants de l'école.

La séance est levée à 21h45.

